



EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'UNE :

Consultation sur des modifications à la planification opérationnelle (PAFIO) 2020-2025 pour le territoire forestier résiduel (lots intramunicipaux) 112-002 sous entente de délégation avec la MRC de La Haute-Gaspésie.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a délégué la responsabilité de l'aménagement et la gestion forestière du territoire forestier résiduel (TFR) 112-002 à la MRC de La Haute-Gaspésie. Ce territoire forestier représente une superficie totale de 7 274 hectares, dont 5 797 hectares sont destinés à la production forestière. En vertu de l'entente de délégation, la MRC de La Haute-Gaspésie doit élaborer et déposer un plan d'aménagement forestier intégré tactique et opérationnel (PAFIT et PAFIO) pour lequel la recevabilité est analysée par le MFFP.

La version préliminaire de la planification opérationnelle modifiée (PAFIO) 2020-2025 du territoire forestier résiduel 112-002 de la MRC de La Haute-Gaspésie est complétée et la MRC amorce la phase de consultation. La responsabilité de la consultation publique a été déléguée à la MRC. Un délai de **25 jours** est alloué pour la consultation. Les commentaires de la consultation seront pris en compte au PAFIO.

Le PAFIO de la MRC de La Haute-Gaspésie contient notamment :

- Les secteurs d'intervention où sont panifiées la récolte de bois et la réalisation d'autres activités d'aménagement (travaux sylvicoles non commerciaux et voirie);
- Les mesures d'harmonisation des usages retenues par le MFFP;

Le PAFIO sera disponible à partir du 21 décembre 2022 pour consultation au bureau de la MRC de La Haute-Gaspésie, au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest à Sainte-Anne-des-Monts, et ce, sur les heures d'ouverture de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi. Une version virtuelle sera également disponible sur le site Web de la MRC à l'adresse suivante <http://www.hautegaspesie.com/fr/foresterie>.

Nous vous invitons à nous faire connaître par écrit, au plus tard le 27 janvier 2023, les commentaires ou tout autre élément de préoccupation que vous jugez pertinents et qui pourraient être pris en compte dans le cadre de cet exercice de planification. Pour consulter l'ingénieur forestier responsable du dossier, contactez Charles-Philippe Mimeault Laflamme pour prendre rendez-vous au 418 763-4480 ou par courriel à foresterie@hautegaspesie.com.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, résidant à Sainte-Anne-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, le 21 décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-et-unième jour de décembre deux-mille-vingt-deux.

Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière